

ARRETE n° 66 - 2023

DECISION NE FAISANT PAS OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE
au nom de la commune de VILLAZ

Dossier n° DP07430323X0021		
Date de dépôt :	27/03/2023	Surface de plancher créée : 7.4 m ²
Affichage avis de dépôt :	27/03/2023	
Complété le :	17/04/2023	
Demandeur :	DUNAND CHATELET Sylvain 1660 Route de la Filière 74370 Villaz	Nombre de logements créés :
Demeurant à :		
Pour :	Abri de jardin	Destination :
Adresse du terrain :	1660 ROUTE DE LA FILIERE 74370 VILLAZ	
Référence cadastrale :	0B-2392	

Le Maire,

VU la demande déclaration préalable susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006, ;

VU la réglementation du document d'urbanisme en vigueur applicable au projet : Uc,

CONSIDERANT la demande portant sur la pose d'un abri de jardin.

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve d'une implantation de l'abri de jardin respectant les limites du domaine public départemental et l'obligation de retrait de 5m exigée par le PLU.

Fait à VILLAZ le 20/04/2023

Le Maire,

Christian MARTINOD

